

# Partenariats et financements privés

Des modes de collaborations variés:

- Encadrement de thèses / post-docs (thèses CIFRE...)
  - Projet de fin d'études (études de faisabilité...)
  - Prestation de service (études, caractérisation...)
  - Accès aux équipements de pointe et au savoir-faire des laboratoires et des plateformes technologiques
  - Contrat d'expertise, consultance
  - Accords cadres
  - Laboratoires communs
- ⇒ ***Notre mission : conseiller et guider les Enseignants-Chercheurs vers le mode de coopération le plus approprié.***

### Trois niveaux de collaboration

- ❑ Echanger des informations avec un partenaire

***Avant toute chose, lors de vos discussions préliminaires qui pourront déboucher ou non sur une future collaboration, pensez à protéger vos informations confidentielles et savoir-faire : par la mise en place d'un Accord de Secret.***

- Cet accord définit les conditions selon lesquelles vous allez échanger des informations confidentielles avec un partenaire.
- Il définit le domaine scientifique d'intérêt et les savoir-faire.
- Il définit la durée des engagements.
- Il exclut pour un partenaire la possibilité d'exploiter les résultats de l'autre partie.
- Il fait mention des personnes qui vont échanger ces informations.
- Il doit être signé par la personne habilitée de l'organisme de tutelle du laboratoire et le partenaire.

## ❑ Collaborer avec un partenaire industriel, un organisme français ou étranger

En fonction du contexte et du travail à effectuer, deux cadres contractuels sont possibles :

### ✓ Le contrat de prestation de services

Définition : Le partenaire confie au laboratoire des travaux de métrologie, d'analyses, d'essais, de tests utilisant le savoir-faire existant et les équipements spécialisés du laboratoire. Le contrat est assimilable à une relation « Client/Fournisseur » avec un cahier des charges précis, annexé au contrat.

### Conséquences

- la prestation de services n 'implique pas d'activité inventive de la part du laboratoire
- le partenaire paie la totalité du coût de l'étude
- les résultats appartiennent en totalité au partenaire mais le savoir-faire reste la propriété du laboratoire et ne doit pas être transmis.
- le laboratoire a une obligation de résultats.
- le laboratoire doit obtenir l'accord de son partenaire pour publier

## ✓ Le contrat de collaboration de recherche

Définition: le partenaire confie au laboratoire des travaux de recherche, qui impliquent une activité de conception, de mise au point de procédés nouveaux ou originaux, donc une activité inventive potentielle.

### Conséquences

- le contrat de collaboration implique une activité inventive potentielle de la part du laboratoire.
- le partenaire contribue partiellement au coût de l'étude, que nous aidons à évaluer.
- les résultats appartiennent en copropriété au partenaire et aux tutelles du laboratoire
- lorsque le partenaire exploite les résultats, négociation d'un retour financier
- le laboratoire a une obligation de moyens, il doit tout mettre en œuvre pour le travail de recherche qui lui a été confié
- le laboratoire a l'accord de son partenaire pour publier, après soumission de la publication.

## ❑ Echanger du matériel avec un partenaire

Accord de Transfert de Matériel (ATM).

Quatre types d'accords peuvent être établis pour ces échanges que vous transférez ou que vous recevez ce matériel :

- échanges de matériel chimique, biologique, prototype...
- échanges de fichiers pour évaluation
- échanges de logiciels pour évaluation
- prêts de logiciels à des fins de recherche académique

# LES GRANDES ÉTAPES

## MISE EN PLACE : PARTENARIAT RECHERCHE



### 1<sup>ER</sup> CONTACT

Enseignant-chercheur souhaite collaborer avec des partenaires publics ou privés

### ÉCHANGE

Prise de contact par mail ou téléphone avec la Directrice administrative de la recherche : échange d'informations, conseils préalables et NDA si besoin

### CALAGE DU PROJET

Discussion scientifique sur le contenu du projet afin d'identifier le type de partenariat à mettre en œuvre

Réunion de faisabilité

1<sup>er</sup> draft de contrat

### NÉGOCIATION DU CONTRAT

#### Négociation juridique et financière.

Lien direct de la Directrice administrative avec les services administratifs ou juridiques des partenaires.

### RÉDACTION DU CONTRAT

Rédaction et validation finale du contrat par la Directrice administrative

### SIGNATURE DU CONTRAT

La Directrice administrative met en place le circuit de validation jusqu'à la signature de toutes les parties.

## MISE EN PLACE D'UN CONTRAT SUR FINANCEMENT PRIVÉ



### 1<sup>ER</sup> CONTACT

Laboratoire et entreprise veulent travailler ensemble

### ÉCHANGE

Prise de contact par téléphone avec la juriste d'INSAVALOR : échange d'informations, conseils préalables et NDA si besoin

Réunion de faisabilité

### ÉVALUATION FINANCIÈRE

La juriste d'INSAVALOR évalue les coûts financiers du projet (outils de calcul dédiés) avec le chercheur

1<sup>er</sup> draft de contrat

### CALAGE DU PROJET

#### Discussion scientifique sur le contenu du projet et sa faisabilité

Présence de la juriste souhaitable : compréhension du projet pour négocier au mieux + réponse aux questions de l'entreprise [CIR, subventions...]

### NÉGOCIATION DU CONTRAT

#### Négociation financière et juridique (clauses contractuelles)

Lien direct de la juriste avec les services de l'entreprise + sollicitation éventuelle du chercheur

### RÉDACTION DU CONTRAT

Rédaction finale du contrat par la juriste d'INSAVALOR

### SIGNATURE DU CONTRAT

INSAVALOR met en place le circuit de validation jusqu'à la signature de toutes les parties.